

RÉSOLUTION N° 445

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LE RENFORCEMENT
DES COMPÉTENCES TECHNIQUES DE L’IICA**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L’AGRICULTURE, à sa Quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. DI-11(09), « Rapport au Conseil interaméricain de l’agriculture : Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations visant à renforcer les compétences techniques de l’IICA »,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/CE/Res.447 (XXVI-O/06), adoptée à sa Vingt-sixième Réunion ordinaire, le Comité exécutif a établi la procédure à suivre pour la réalisation de l’analyse des compétences techniques de l’IICA;

Que, pour la mise en œuvre de ladite résolution, a été créée la Commission d’orientation, dirigée par le Mexique et composée de représentants du Costa Rica, du Panama, du Paraguay, de l’Argentine, du Canada et du Belize, laquelle a pour mission d’examiner les travaux de la firme de consultants à qui a été confiée la réalisation de l’évaluation en question;

Que, après avoir reçu le rapport de situation du consultant, le Comité exécutif, à sa Vingt-septième Réunion ordinaire, par la résolution IICA/CE/Res.462(XXVII-O/07), a établi une procédure pour donner suite aux recommandations de l’évaluation, procédure qui comportait la tenue de consultations avec tous les États membres de l’Institut;

Que, parmi les recommandations émanées de l’évaluation susmentionnée, le Comité exécutif a choisi un groupe de recommandations devant être mises en application par la Direction générale compte tenu du fait que celles-ci n’exigeaient pas de décisions de la part des organes directeurs de l’IICA ni l’affectation de fonds supplémentaires ; et

Que le Directeur général a présenté à la Vingt-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations mentionnées dans le considérant précédent et que ce rapport a été accueilli favorablement par la résolution IICA/CE/Res. 483 (XXVIII-O/08),

DÉCIDE :

D'accueillir favorablement le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation extérieure visant à renforcer les compétences techniques de l'IICA.